

**Procès-verbal de la
séance du 4 avril 2024**

Convocation, le 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.

PRESENTS : *Mmes Cécile ETIENNE Véronique LABICHE et Jennifer LAPIE
MM. Michel BERTIN, Olivier LEBRUN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY et Didier QUESNEL*

ABSENTS :
*Mme Véronique LABICHE (procuration à Mme Anne JORAM)
Mme Janine LETESSIER (procuration à M. Michel BERTIN)
M Christian BEAUQUET (procuration à M. Patrick NIOBEY)
M. Thierry RACINE*

SECRETAIRE DE SEANCE : *M. Philippe LETENNEUR*

Budget communal

- ✓ *Approbation du compte de gestion et du compte administratif et 2023*

Après présentation le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 66 261.84 € et un excédent d'investissement de 93 733.89 €.

Monsieur LEBRUN, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2023 lequel est adopté, à l'unanimité, par l'assemblée. Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 66 261.84 € et un excédent d'investissement de 93 733.89 €.

- ✓ *Affectation du résultat de l'exercice 2023*

Le Maire rend compte des résultats cumulés de l'exercice 2023 aux membres du Conseil Municipal. Ces résultats communiqués par le receveur municipal font apparaître :

- *dans la section de fonctionnement, un excédent de 66 261.87 €*
- *dans la section d'investissement, un excédent de 93 733.89 €*

Le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- *Report excédent de fonctionnement (compte 002) : 370 031.04 €*
- *Report à nouveau excédent d'investissement (compte 001) : 19 391.96 €*

- ✓ *Vote du taux des taxes locales*

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide avec 8 voix pour et 1 abstention (Véronique LABICHE), de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière (bâti) passe du taux de 39.16 % à 40.18 %
 - Taxe foncière (non bâti) passe du taux de 33.18 % à 34.04 %
 - Taxe d'habitation (sur résidences secondaires) passe du taux de 8.49 % à 8.71 %
- ✓ Présentation et vote du budget primitif 2024

Après présentation du budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 837 623.04 € et en dépenses et recettes d'investissement à 192 570.17 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce budget.

Budget lotissement :

- ✓ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Monsieur LEBRUN, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2023 et du compte de gestion lesquels sont adoptés, à l'unanimité, par l'assemblée. Ces comptes font apparaître un déficit de fonctionnement de 9 181.54 €.

- ✓ Présentation et vote du budget 2024

Après présentation du budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 12 181.54 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce budget.

✓ **Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 20 heures 40.